

Règlement du jeu concours "Et si on faisait ensemble une pause sans fumée ?" – Mois Sans Tabac 2025 à La Réunion

Article 1 – Organisation

L'association Promotion Santé La Réunion, dont le siège se situe au 20 rue maréchal Galliéni, LE PORT, La Réunion, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Et si on faisait ensemble une pause sans fumée ? », dans le cadre de la 10^e édition du Mois Sans Tabac à La Réunion.

Article 2 – Durée

Le jeu se déroule du 1^{er} au 30 novembre 2025 inclus. Les résultats seront annoncés le 1^{er} décembre 2025 sur les pages Facebook et Instagram de Tien Bo Larg Sa :

- <https://www.facebook.com/tienbolargsa/>
- <https://www.instagram.com/tienbolargsa/>

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est **ouvert à toute personne majeure résidant à La Réunion**, qu'elle soit fumeuse, ex-fumeuse ou non-fumeuse.

L'objectif est de partager un **moment sans fumée**, en solo ou en compagnie d'un proche, pour célébrer le bien-être et la convivialité du *Mois Sans Tabac*.

Pour participer, deux options sont possibles :

1. **Envoyer une photo ou une courte vidéo** représentant un moment de détente ou de plaisir sans tabac (avec ou sans le *jeu des bulles du Mois sans tabac*) **en message privé** à la page [Facebook Tien Bo Larg Sa](#) ou au compte [Instagram de Tien Bo Larg Sa](#) ;
2. **OU laisser un commentaire** sous la [publication officielle sur Facebook](#) ou sous la [publication officielle sur Instagram](#) du jeu concours, pour partager un **témoignage ou une expérience positive** liée à l'arrêt du tabac, à un proche ex-fumeur, ou à un moment convivial "sans fumée" ou en **racontant votre moment "bulle" préféré**.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, autoriser la publication de leur photo, vidéo ou témoignage sur les réseaux sociaux de l'association.

Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi les participations valides le 1^{er} décembre 2025 à l'aide d'un outil en ligne sécurisé : <https://wheelofnames.com/fr>. Les gagnants seront annoncés sur les réseaux sociaux et contactés en message privé pour la remise des lots.

Important : pour garantir votre sécurité numérique, Promotion Santé La Réunion et Tien Bo Larg Sa ne vous contacteront jamais par e-mail ni par téléphone.

Article 5 – Dotations

Trois gagnants recevront des prix en lien avec le bien-être qui seront précisés pendant le mois de novembre dans l'article en ligne : <https://tienbolargsa.re/jeu-concours-et-si-on-faisait-une-pause-sans-fumer/>

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 6 – Données personnelles

Les données collectées (nom, coordonnées) seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la remise des lots.

Article 7 – Responsabilité

Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni associés à ce jeu. Le simple fait de participer implique l'acceptation complète du présent règlement.